

**Réponse à la QO de M. Olivier de WASSEIGE (LE) :
« Amélioration de la relation entre le Gouvernement et les services
du Gouvernement »**

Monsieur le Député,

La Déclaration de politique communautaire 2024-2029 prévoit, notamment, la mise en œuvre d'une collaboration directe entre le Gouvernement et l'administration. Pour ce faire, les modalités de collaboration seront clairement définies au sein d'un contrat de confiance et de performance.

L'objectif est de procéder à évaluation du mécanisme actuel de contrat d'administration afin d'identifier ce qui fonctionne bien, ainsi que les écueils à pallier. Ce futur contrat de confiance devra comprendre les grands chantiers de la législature, fixés par la DPC mais également issus du travail de co-construction entre le Gouvernement et l'administration.

Le contrat de confiance et de performance ne doit pas constituer un catalogue détaillé de toutes les actions à entreprendre durant la législature, mais doit davantage comprendre les grandes orientations, avec une attention toute particulière à leur implémentation, qui doit être réaliste et facilement évaluable.

Les différentes échéances, que ce soit de construction du contrat ou d'évaluation de ce dernier, doivent être repensées afin de garantir une plus grande flexibilité et de permettre une collaboration dynamique entre le Gouvernement et l'administration.

Par ailleurs, les responsabilités de chacun seront également mieux définies.

De premières réflexions sont en cours, d'ores et déjà dans une logique de co-construction, et une note méthodologique devrait être soumise sous peu à l'aval du Gouvernement.
